



Probleme dans mes horaire de travail

Par **turbinoturbino**, le **20/02/2009** à **13:30**

Bonjours ;

voila j'ai etait enbaucher dans une societe en tans que operateur de chargement dechargement

voila ce qui est ecrit sur mon contrat concernant mes horaire .

article 4

Monsieur x exercera c'est fonction dans l'etablissement x .

les horaires de travail sont ceux en vigueur dans l'etablissement pour le personnel en journée du service x.

il sera egalement amené a faire des renplacements dans les equipes postées en 2*8.

ce contrac je lai signier en fin 2001.

hors il savere que je travail systematiquement en quart ou le matin ou l'apres midi .

Mais pas en journée.

Il existe une prime en vigueur dans l'etablissement de deplanification de 56 euro .

normalement mon cas est il normal ; est ce que mon patron ne me voles pas cette fameuse prime tous les jours.

Par **julius**, le **20/02/2009** à **20:06**

Bonsoir,

Votre contrat laisse beaucoup de marge à votre employeur.

Etes vous cadré par une convention collective ?

De plus , depuis 2001 ,(soit 8 ans environ) vous n'avez jamais rien dit.
Pour moi , il s'agit d'une tacite acceptation des modifications du contrat (droit d'usage)